



Pour une première inscription

Les permanences pour le dépôt des dossiers auront lieu

- À partir 18 juin jusqu'au 2 juillet inclus, à la périscolaire du village UNIQUEMENT les lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 7h30 à 11h et les lundi, mardi, jeudi de 17h à 18h,
- Du 15 juillet au 31 août inclus de 8h à 12 h en mairie
- Du 26 août 28 août 31 août de 8h à 12 en mairie

1/ Il faudra remplir une fiche d'inscription,

2/ Un lien pour accéder à votre portail famille vous sera envoyé,

3/ Il faudra fournir via votre portail famille, (votre quotient familial, votre attestation de responsabilité civile, les vaccinations autorisation de photo)).

4/ Si besoin Le PAI ainsi que le jugement en cas de divorce/séparation

L'inscription aux services périscolaires implique tacitement l'acceptation du règlement intérieur (disponible sur le site de la mairie ou en libre-service à la périscolaire).

Entre le 31 juillet et le 27 août AUCUN DOSSIER NE SERA TRAITE.